

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PREFORME PET/RPET

1 Identification de la substance /du mélange et de la société //l'entreprise :

1.1 Identification du produit

Forme du produit : Préforme

Type de substance : Polymère

Nom : Préformes SGT

Nom du produit commercial : Préforme SGT

Synonymes : PET preform, Polyéthylène téréphtalate, PETP,

Composition : PET, Numéro CAS : 25038-59-9

Formule moléculaire PET : $(C_{10}H_8O_4)_n$

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du produit et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes (non exhaustives) :

Utilisation industrielle/professionnelle : Fabrication de bouteilles et flacons en matières plastiques.

Procédé de soufflage de préformes.

Usage déconseillé :

Pas d'information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SGT (Société Générale des Techniques)

3, rue de l'Ile Macé

44412 REZE CEDEX FRANCE

Tél : + 33 (0)2 40 05 09 37

Fax : + 33 (0)2 51 70 01 55

E-mail : contact@sgt-pet.com

Date de création de la FDS : 07/11/2023

Révision : NA

1.4 Numéros d'appel d'urgence :

	Organisme /Société	Adresse	Numéro d'urgence
	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59
France	Centre antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 Rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 (0)1 40 05 48 48

2 Identification des dangers

Les particules de résine, comme d'autres matériaux inertes, sont mécaniquement irritantes pour les yeux.

Le polymère fondu adhère à la peau et peut causer de graves brûlures.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] et ses amendements : Non classé
Classification selon les directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements : n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

Résumé des dangers :

Dangers physiques : Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé humaine : Pas de classification pour les dangers sanitaires.

Dangers pour l'environnement : Pas de classification pour les dangers pour l'environnement mais ne pas disperser dans l'environnement.

Risques particuliers : Données inconnues.

Principaux symptômes : Données inconnues.

2.2 Élément d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Préforme PET n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH.

Pictogrammes de dangers : aucun.

Mention d'avertissement : aucune.

Mention de danger : La substance ne répond pas aux critères de classification.

Mises en garde supplémentaires : Données inconnues.

2.3 Autres dangers :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

3 Composition / information sur les composants

3.1 Substance

Nom chimique	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008[CLP]
Polyéthylène téréphtalate	(No CAS) 25038-59-9	100	Non classé Voir section 2

Remarques sur la composition : Le texte intégral des phrases R et H est présenté dans la rubrique 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Le produit n'est pas susceptible d'être dangereuse par inhalation.

En cas d'exposition à des teneurs excessives en poussières, sortir la personne à l'air libre. Si des symptômes se manifestent consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Le produit n'est pas susceptible d'être dangereux en cas de contact avec la peau. Si des irritations ou autres symptômes se manifestent consulter un médecin.

En cas de contact avec le produit en fusion, refroidir rapidement avec de l'eau et consulter un médecin. Ne pas tenter de décoller le polymère de la peau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau abondamment par mesure de précaution. Si une irritation ou des symptômes apparaissent consulter un médecin.

En cas de contact avec le produit en fusion, refroidir rapidement avec de l'eau et consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir et consulter un médecin si nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes/lésions après inhalation : L'exposition aux poussières du produit peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le produit fondu provoque des brûlures.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Une exposition à la poussière ou un contact avec le produit peuvent provoquer une irritation.

Symptômes/lésions après ingestion : Aucune donnée connue.

4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Tout contact avec un polymère en fusion engendre des brûlures. Assurez-vous que les premiers secours sont apportés et ayez recours à une assistance médicale en fonction des symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Moyen d'extinction inapproprié : Ne pas utiliser de jet d'eau concentré qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE. Il n'est pas ignifugé.

Danger exceptionnel d'explosion : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs d'acétaldéhyde forment des mélanges explosifs dans l'air et peuvent prendre feu instantanément à des températures supérieures à 175°C (347°F).

Les polyesters linéaires brûlent facilement en fondant, avec une flamme chargée de suies et en libérant principalement de l'anhydride carbonique, de l'oxyde de carbone, des hydrocarbures et des aldéhydes.

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Evacuer et mettre à l'abri le personnel, ne pas respirer les fumées.

Protections en cas d'incendie : Porter des vêtements de protection complets y compris un appareil respiratoire autonome à pression positive (APRA), un casque et un masque facial.

Autres informations (mesures de lutte contre l'incendie) : Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les égouts ni dans les cours d'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Les préformes en PET déversés au sol peuvent entraîner un risque de glissement. Balayer ou ramasser le matériau et le mettre dans un récipient approprié pour son élimination future.

6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Eviter toute formation de poussière.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les voies d'eau.

6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour la rétention : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient étanche, approprié pour son élimination future.

6.4 Référence à d'autres sections :

Sans objet.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réduire la production et l'accumulation de poussière. Prévoir une ventilation aux endroits où la poussière se forme.

Eviter la dispersion des préformes. Le cas échéant référez-vous à la rubrique 6.1.

Les matières fondues peuvent provoquer des brûlures, manipuler ces matières avec précaution, avec du matériel et des EPI adaptés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Respecter la réglementation applicable à vos locaux.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Tenir le produit éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes.

Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Données non disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Polyéthylène téréphtalate (N° CAS : 25038-59-9)

Pays	Mesures	Valeurs seuils
France	VME	Poussières Inhalables 10mg/m ³ Poussières alvéolaires 5 mg/m ³

Pour les autres pays se conformer à la réglementation locale.

Acétyldéhyde (N° CAS : 75-07-0)

France	VME	180 mg/m ³ 100 ppm
--------	-----	----------------------------------

Pour les autres pays se conformer à la réglementation locale.

8.2 Contrôles de l'exposition / protections individuelles

Contrôles techniques appropriés : Une ventilation générale est normalement requise.

Protection des mains : Non nécessaire en général, toutefois l'utilisation de gants de protection est une bonne pratique industrielle. Si le matériau est chauffé, porter des gants résistant à la chaleur et étanches.

Protection des yeux : Aucune requise, toutefois l'utilisation de lunettes de sécurité est une bonne pratique industrielle. Porter un écran facial lors des manipulations de masses chaudes.

Protection de la peau et du corps : Aucune requise, toutefois l'utilisation de vêtements de protection est une bonne pratique industrielle.

Protection des voies respiratoires : En cas de formation de poussières et/ou de vapeurs, utiliser un masque ou un appareil respiratoire autonome.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : préforme en

PET

Couleur : divers.

Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : > 220 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

T° d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Le produit est stable aux conditions normales de manipulation.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité absolue du PET : 1,33 - 1,45 g/cm³

Solubilité : Le produit est insoluble dans l'eau.

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Voir rubrique 5.2

10.4 Conditions à éviter

Eviter la concentration de poussière, la chaleur, les flammes ou les étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Les préformes en PET sont attaquées par les solvants suivants : Acide minéraux oxydants ; bases concentrées ; crésols ; phénols.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les polyesters linéaires brûlent facilement en fondant, avec une flamme chargée de suies et en libérant principalement de l'anhydride carbonique, de l'oxyde de carbone, des hydrocarbures et des aldéhydes.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

En raison de la masse moléculaire importante de ce produit, il ne constitue pas de risque toxicologique particulier à l'exception du danger habituel dû aux poussières inertes.

POLYETHYLENE TEREPHTHALATE (N° CAS : 25038-59-9)

Informations sur les voies d'exposition probables :

Ingestion : improbable

Inhalation : improbable

Contact avec la peau : improbable

Contact avec les yeux : improbable

Symptômes : données inconnues

Toxicité sur l'homme :

Toxicité aiguë : données inconnues, le produit n'a pas été testé mais compte tenu de sa masse moléculaire importante il ne constitue pas de risque toxicologique particulier.

Corrosion cutanée/irritation cutané : données inconnues.

Lésions oculaires graves irritations oculaires : données inconnues.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : données inconnues.

Mutagénicité sur les cellules germinales : données inconnues.

Cancérogénicité : données inconnues.

Toxicité pour la reproduction : données inconnues.

Toxicité spécifique pour certains organes cible-exposition unique : données inconnues.

Toxicité spécifique pour certains organes cible-exposition répétée : données inconnues.

Danger par aspiration : données inconnues.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances : données inconnues.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit est insoluble dans l'eau. Par conséquent aucun risque écologique n'est prévu si le produit est manipulé de façon adéquate.

12.2 Persistance et dégradabilité

Sur la base de substances similaires le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Compte tenu des propriétés physiques du produit, il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octano/eau (log Kow) : données inconnues.

Facteur de bioconcentration (BCF) : données inconnues.

12.4 Mobilité dans le sol

Données inconnues.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Substance ne devant pas être rejetée dans les égouts ou les cours d'eau car difficilement biodégradable.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les préformes PET peuvent être recyclées.

Les préformes PET peuvent être valorisées par incinération.

Il convient de se conformer à la réglementation locale en vigueur.

Le code déchet est attribué par l'utilisateur.

14 Informations relatives au transport.

ADR : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

RID : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

ADN : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

IMDG : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

OACI/IATA : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlementation UE :

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I
N'est pas listé.

Règlement (CE) n°689/2008 concernant les exportations de produits chimiques dangereux, Annexe I- partie 1
N'est pas listé.

Règlement (CE) n°689/2008 concernant les exportations de produits chimiques dangereux, Annexe I- partie 2
N'est pas listé.

Règlement (CE) n°689/2008 concernant les exportations de produits chimiques dangereux, Annexe I- partie 3
N'est pas listé.

Règlement (CE) n°689/2008 concernant les exportations de produits chimiques dangereux, Annexe V
N'est pas listé.

Règlement (CE) n°166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts polluants, Annexe II
N'est pas listé.

Autorisations :

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Annexe XIV, substance soumise à autorisation et ses amendements.
N'est pas listé.

Restrictions d'emploi :

Règlement (CE) n°1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restriction de mise sur le marché et d'utilisation.
Non réglementé.

Directive 2004/37/CE : Concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Retranscrit dans l'arrêté du 13 juillet 2006.

N'est pas listé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

N'est pas listé.

Autres règlements de l'UE :

Directive 96/82/CE (SEVESO II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

N'est pas listé.

Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

N'est pas listé.

Autres réglementations :

Règlement (CE) n°1272/2008/CE et ses amendements.

La substance ne répond pas aux critères de classification.

Règlementations nationales :

La substance n'est pas listée dans la nomenclature des installations classées.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non réalisée.

16 Autres informations

Texte intégral des mentions de risques et de dangers :

Sans objet, substance non dangereuse.

Informations sur la révision de cette FDS :

Révision1 (28/04/2020): Correction du code postal de Fragnes la Loyère en page1 ainsi que de l'indice de révision

Signification des abréviations et acronymes :

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure.

ADR : Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route.

APRA : Appareil Respiratoire Autonome.

CAS : Chemical Abstract Service (numéro d'enregistrement unique d'une substance chimique, polymère, séquence biologique et alliage).

CE : Communauté Européenne.

CEE : Communauté Economique Européenne.

CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage.

FDS : Fiche de Données de Sécurité.

IATA : Association internationale du transport aérien (Internationale Air Transport Association).

IMDG : Code maritime international de transport des marchandises dangereuses.

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

ORFILA : Numéro de téléphone d'urgence qui donne accès aux coordonnées de tous les centres antipoison services d'information d'urgence en France.

PBT : Substances Persistantes Bioaccumulables et Toxiques.

REACH : Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (enregistrement autorisation et évaluation des produits chimiques).

RID : Règlement concernant les transports internationaux ferroviaires des marchandises dangereuses.

UE : Union européenne

vPvB : Substances très Persistantes et très Bioaccumulables.

VME : La valeur (limite) moyenne d'exposition aux postes de travail.

La présente fiche de données de sécurité contient les principaux renseignements concernant les préformes en PET. Son contenu est destiné à guider l'utilisateur pour une manipulation appropriée en toute prudence des préformes en PET.

Il incombe aux destinataires de cette FDS de s'assurer que les informations de ce document ont été lues et comprises par toute personne susceptible d'utiliser, de manipuler, d'éliminer ou d'entrer en contact de quelque manière que ce soit avec le produit. Ces données et informations sont le fruit de notre connaissance le jour de l'émission de cette fiche de données de sécurité.

La société ne peut pas être tenue responsable des dégâts aux objets ou des blessures causées par l'incompréhension des informations données dans cette fiche de données de sécurité.

Si les préformes en PET sont destinées à une autre application, merci de contacter SGT pour de plus amples informations.

Données bibliographiques :

Fiches INRS Plastiques, Risque et analyse thermiques du Polyéthylène téréphthalate.